

Œuvres sociales des salariés agricoles: l'autre mécanisme qui profite à la FNSEA

PAR AMÉLIE POINSSOT

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 28 FÉVRIER 2020



Une manifestation de la FNSEA dans le Nord, en octobre 2019. © François Nascimbeni / AFP

Selon les informations de Mediapart, le mécanisme d'œuvres sociales pour les salariés agricoles créé en 2015 servirait pour partie à alimenter les caisses de la FNSEA. *Via* ce dispositif cousin des comités d'entreprise, le syndicat a touché un million d'euros.

Le secteur agricole est longtemps resté à l'écart des dispositifs en vigueur dans les entreprises de plus de 50 salariés. Comment mettre en place un comité d'entreprise et des œuvres sociales dans un secteur économique éclaté, où les exploitations emploient une main-d'œuvre limitée et souvent saisonnière ? Le paysage paraît complexe... La Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricole (FNSEA) a su trouver une solution. Sous la forme d'un mécanisme à son profit.

C'est en 2015 que le dispositif voit le jour. Une association « *paritaire* » – mais domiciliée au 11 rue de la Baume à Paris, siège de la FNSEA – est alors créée, l'ASCPA (Association sociale et culturelle paritaire en agriculture), afin de prendre en charge la gestion des activités sociales et culturelles des salariés agricoles. Leur financement repose sur un taux de cotisation patronale de 0,04 % sur les employeurs de main-d'œuvre agricole, et les fonds récoltés pèsent plus de 1,4 million d'euros par an.

L'argent, ventilé à travers un circuit complexe passant par la MSA – la Mutualité sociale agricole, l'organisme qui collecte les prélèvements sociaux du secteur –, l'association AFNCA (voir **le second volet de notre enquête**), puis l'ASCPA, permet de

fournir aux salariés de la production agricole, à partir de six mois d'ancienneté, des cartes de réduction offrant des conditions avantageuses dans différentes infrastructures (centres de loisirs, opérateurs de tourisme, spectacles, musées, centrales d'achat...). C'est la « carte Campagne ».

En 2019, 386 753 salariés y avaient droit sur les 658 441 salariés agricoles comptabilisés par la MSA, soit moins de 60 % de l'ensemble des salariés agricoles.

Mais cet argent permettrait aussi d'autres choses. Entre autres, de contribuer à combler le déficit de la FNSEA et d'économiser ainsi des dizaines de milliers d'euros sur des coûts de fonctionnement qui lui sont propres.



Une manifestation de la FNSEA dans le Nord, en octobre 2019. © François Nascimbeni / AFP

Selon l'enquête menée par Mediapart, une troisième structure a en effet été introduite par la FNSEA elle-même dans ce circuit (voir *l'infographie ci-dessous*), dont les autres représentants du monde agricole – Confédération paysanne, Coordination rurale, Modéf – ne font pas partie.

Cette structure, c'est la société « Campagne Développement », une société à responsabilité limitée avec pour associée unique la FNSEA et domiciliée au 11 rue de la Baume à Paris. Autrement dit, toujours au siège de la fédération syndicale.

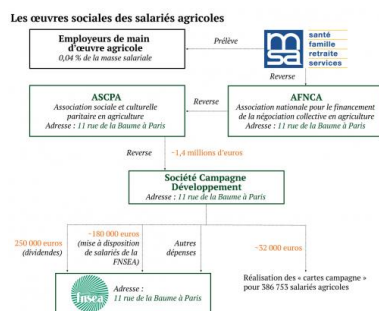
Cette société a pour objet, peut-on lire dans ses statuts, « de proposer des services en vue de participer à la dynamique de la vie sociale et culturelle des actifs de l'agriculture, de leurs familles et, plus généralement, des habitants du monde rural ».

Sans qu'aucune convention n'ait été signée à ce jour entre les deux organisations, l'ASCPA reverse directement les fonds prélevés auprès des employeurs agricoles à Campagne Développement, en échange de la réalisation des cartes Campagne.

Cette société, qui ne compte pas d'effectifs salariés, ne tient pas de conseil d'administration ni d'assemblée générale, est pilotée directement par Clément Faurax, directeur de la FNSEA, qui en est le gérant.

Lorsque l'on examine la comptabilité de la société, on voit en effet rapidement que les parois ne sont pas étanches avec la fédération syndicale : trois salariés à plein temps sont mis à la disposition de Campagne Développement par la FNSEA – un service que le syndicat facture environ 180 000 euros à la société.

Ce transfert n'est pas anodin : il permet à la FNSEA de récupérer le coût des charges sociales sur ces trois salaires. Au siège du syndicat majoritaire, ces salariés sont désignés comme les « collaborateurs CD » (pour « Campagne Développement »).



© Mediapart

Autre ligne qui interroge, le « plan de communication » de **PaieAgri.fr**. Ce site est un service d'assistance à l'établissement des fiches de paye pour les employeurs, développé depuis 2017 par la FNSEA. Or la société Campagne Développement consacrait en 2019 100 000 euros à la communication autour de ce service sur des fonds issus, comme on l'a vu, de cotisations patronales destinées au financement d'activités pour les salariés.

Les frais liés à un tel site de gestion ne devraient-ils pas être imputés sur la comptabilité de la fédération syndicale ? La ligne budgétaire est d'autant plus étonnante que, comme nous l'avons vu dans

le deuxième volet de notre enquête, en 2018, théoriquement, 100 000 euros ont déjà été imputés sur les fonds GPE (gestion prévisionnelle de l'emploi) pour « faire connaître » ce site de gestion et « favoriser un service de qualité », et, en 2017, 150 000 euros l'étaient de la même façon...

Dans le budget de Campagne Développement, on trouve également une ligne « Retour Réseau ». Il s'agit là de l'ensemble des versements aux fédérations départementales pour leur promotion de la carte Campagne sur le territoire. Quelque 150 000 euros sont ainsi distribués.

Enfin, depuis 2016, Campagne Développement fait remonter 250 000 euros de dividendes chaque année à la FNSEA, unique associée de la structure. Au nom de quel apport dans l'activité de la société ? Pour Clément Faurax, cette remontée de dividendes s'explique simplement : « Campagne Développement développe une activité commerciale : son but, c'est de développer une activité qui génère du résultat, et c'est normal que le résultat remonte à l'actionnaire principal qui investit sur cette activité. »

Répondant aux questions de Mediapart, celui qui est à la tête de la direction administrative du syndicat assure d'ailleurs que l'objectif était précisément de ne pas mélanger les genres.

« Nous avons développé une société de commercialisation parce que nous sommes attachés à diversifier nos ressources. Nous voyons bien que le nombre d'agriculteurs diminue, que les cotisations diminuent, et qu'il faut donc diversifier nos activités. Campagne Développement est une des pistes que nous avons mises en place. Le but n'est pas de gagner de l'argent pour gagner de l'argent. Il est de faire vivre notre syndicalisme et d'être efficace pour les exploitants agricoles. Nous avons besoin de ressources. On peut contester le rôle d'influence

que nous voulons avoir... mais les agriculteurs qui adhèrent estiment que ce rôle d'influence est nécessaire. »



Inauguration du Salon de l'Agriculture, le 22 février 2020, avec la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, le président de la République, Emmanuel Macron, et le ministre de l'agriculture, Didier Guillaume. © Ludovic Marin / AFP

Au total, ce sont un million d'euros qui ont été ainsi transférés dans les caisses du syndicat depuis la mise en place de ce dispositif d'œuvres sociales à destination des salariés. Ajoutée aux économies de coûts et aux dépenses que nous avons vues plus haut, cette remontée des dividendes est une façon, pour la FNSEA, de prélever de l'argent sur les revenus des employeurs agricoles, qu'ils soient syndiqués ou non à l'organisation présidée par Christiane Lambert.

Ce n'est pas sans intérêt pour l'état des finances de l'appareil syndical : comme dans le cas du fonds de la « *gestion prévisionnelle de l'emploi* » que nous avons décortiqué dans le deuxième volet de notre enquête, cet argent lui permet de combler pour partie son déficit croissant depuis quelques années, tandis que les dirigeants du syndicat bénéficient d'un traitement salarial particulièrement généreux (voir *notre premier volet*). Le 29 novembre dernier, au cours d'une réunion interne, des pertes à hauteur de 1,5 million d'euros sur 2019 ont été annoncées au personnel du syndicat.

Au regard de toutes ces « dépenses » de la société Campagne Développement, le coût de fabrication réel des cartes Campagne est révélateur de la bulle constituée autour du dispositif. Pour l'année écoulée, l'ensemble de ces cartes a été facturé par la société environ 1,45 million d'euros à l'association ASCPA, chargée des sommes collectées auprès des employeurs agricoles. Soit 3,75 euros pièce (HT). Les fabriquer

ne coûtait pourtant à Campagne Développement que... 32 400 euros, soit un prix de revient de 0,08 euro par carte.



Sur le site Internet de Carte Campagne. © Carte Campagne

Dans ce circuit, selon nos informations, un autre syndicat aurait bénéficié au passage de quelques milliers d'euros. C'est la CGT. En échange d'initiatives culturelles en parallèle de réunions et stages syndicaux, l'institut Iresa – une émanation de la filiale agroalimentaire du syndicat de Montreuil (la FNAF-CGT) – a facturé jusqu'en 2018 40 000 euros par an à la société. Sur ces factures, il est sobrement écrit : « *Convention Iresa / Campagne Développement* ».

Interrogée à ce sujet, la FNAF-CGT confirme avoir reçu des paiements pour les années 2015, 2016 et 2017 (soit 120 000 euros au total), mais assure que les paiements ont cessé par la suite. La fédération s'est rendu compte qu'elle ne remplissait pas sa mission, ainsi que nous l'a expliqué Freddy Huck, membre du bureau national de la FNAF-CGT.

Plusieurs salariés et employeurs du secteur contactés par Mediapart ignorent tout de ce dispositif d'œuvres sociales, ce qui fait planer des doutes sur la diffusion d'informations par la société Campagne Développement à l'ensemble du monde agricole, au-delà des réseaux de la FNSEA.

Au service juridique de la Coordination rurale, on n'est guère étonné de ce circuit : « *Chaque fois que nous avons découvert un nouveau système de financement via les prélèvements obligatoires, nous avons pu voir que l'intérêt n'était pas d'améliorer le bien-être des agriculteurs, explique-t-on. La carte Campagne augmente le montant des cotisations employeur. La question se pose de la rétrocession. Qui bénéficie in fine de ce système ?* »

Véronique Marchessau, secrétaire générale de la Confédération paysanne, assure de son côté qu'aucune information sur ce dispositif n'est jamais parvenue à son syndicat.

Boîte noire

Cet article est le troisième et dernier volet d'une enquête sur la FNSEA. Les deux premiers articles, publiés le 19 et le 21 février 2020, abordaient respectivement **le niveau de rémunération des dirigeants** du syndicat historiquement majoritaire du monde agricole, et **le circuit financier de la GPE**, la « *gestion prévisionnelle de l'emploi en agriculture* » – un fonds alimenté, comme le dispositif des œuvres sociales, par des prélèvements sur les employeurs de main-d'œuvre agricole.

Toutes les personnes citées au cours de cette enquête ont eu accès à la retranscription écrite de leurs propos avant publication.

L'entretien avec le directeur général de la FNSEA, Clément Faurax, s'est déroulé en deux temps, jeudi 30 janvier et lundi 3 février 2020. Les deux fois, le temps était limité à une heure d'entretien, ce qui n'a pas permis d'aborder tous les points évoqués dans cet article. La directrice de la communication de la FNSEA, Christine Claudon, était présente et a enregistré l'entretien. Elle a amendé les citations que j'avais retenues de mon entretien avec Clément Faurax avant publication. De mon côté, j'ai également enregistré l'entretien.

J'ai rencontré le 4 février Freddy Huck, membre du bureau national de la FNAF-CGT, pour lui poser des questions relatives à l'association Provea et à la société Campagne Développement. Voici la « *synthèse* » de ses propos, qu'il a souhaité écrire lui-même :

« À partir de nos responsabilités syndicales dans le développement des actions sociales, sportives et culturelles, nous initions notamment diverses activités culturelles et de promotion de la lecture. Dans le contexte de crise profonde du système capitaliste, c'est un travail difficile et complexe. Concernant la lecture, nous n'avons pas réussi à atteindre nos objectifs. »

Je suis syndiquée au SNJ-CGT.

Le 22 novembre 2019, apprenant que Mediapart travaillait sur la FNSEA, Clément Faurax avait envoyé un mail à l'ensemble de ses collaborateurs, ainsi qu'aux présidents et directeurs des FDSEA, FRSEA et « *Associations spécialisées* » adhérentes de la FNSEA. « *Pour la bonne circulation de l'information dans notre réseau, je tenais à vous informer que nous venons d'apprendre que Mediapart mène actuellement une enquête sur la FNSEA, peut-on lire dans ce mail. Il se peut donc que vous soyez contacté dans ce cadre par des journalistes de ce media ou travaillant pour son compte. Si cela devait être le cas, afin de nous aider à mieux appréhender cette enquête, je vous remercie de nous tenir informé de ces contacts.* »

Depuis le début de la publication de notre enquête, la FNSEA a accusé Mediapart, à travers deux communiqués de presse, de « *règlement de comptes* » et de « *vendetta* ».

Dans un nouveau communiqué de presse diffusé dimanche 23 février en fin de journée, la FNSEA dénonce « *une enquête bel et bien à charge* ». Elle ne dément aucune des informations contenues dans cet article et qualifie de « *fantaisistes* » les chiffres de la MSA (Mutualité sociale agricole) que nous citons. L'organisation syndicale réaffirme « *la rigueur de sa gestion et le respect total du cadre légal* », peut-on lire dans ce communiqué.